

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2020

1. La séance a été ouverte vers 14 h et **elle s'est déroulée à huis clos** en raison de la pandémie de COVID-19. Tous les élus y ont participé par téléconférence, chacun ayant renoncé à l'avis de convocation et à l'avis de 72 heures pour la disponibilité de la documentation. La séance a été enregistrée et elle sera disponible sur le site Internet de la Municipalité.
2. Il a été résolu à l'unanimité de transmettre la documentation nécessaire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin que soit versée à la Municipalité le printemps prochain, **la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023**. Cette contribution est relative aux travaux effectués à l'église et à la sacristie, et elle s'élève à quelque 47 462 \$.
3. Par vote unanime, la séance extraordinaire a été levée.